La Roche-sur-Yon, le 24 octobre 2018

DOSSIER DE PRESSE

POUR DES CIMETIÈRES PLUS VERTS

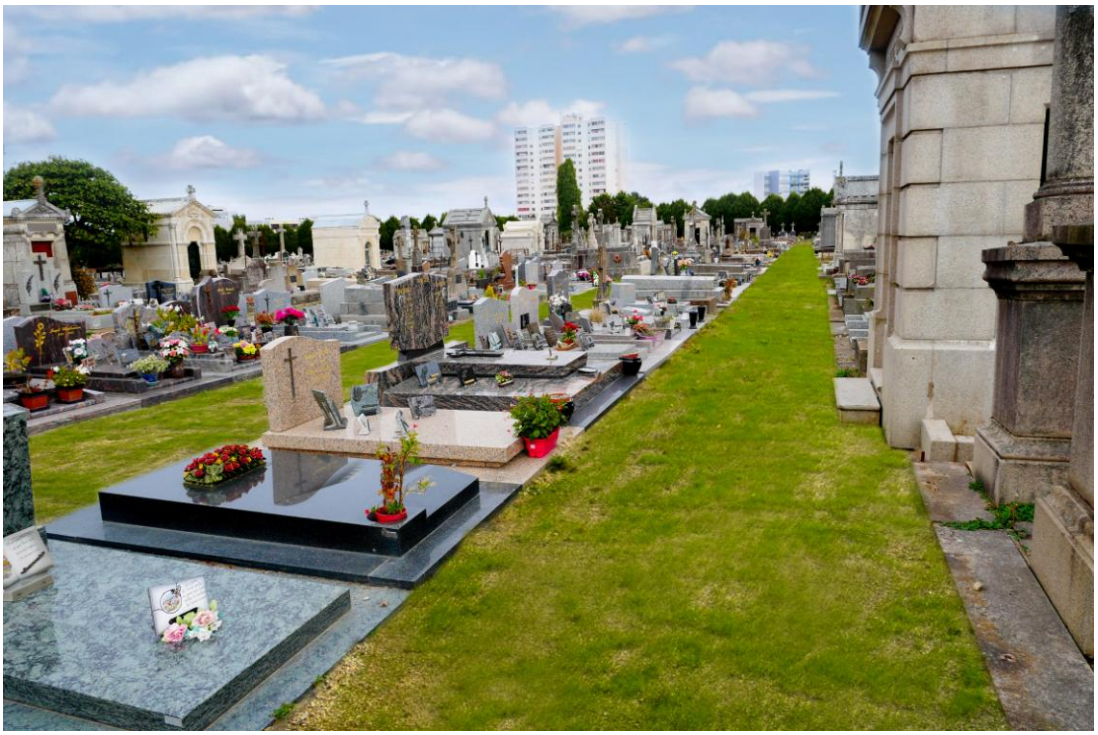

Cimetière du Point du Jour à horizon 2019-2020).

– Point presse –

Mercredi 24 octobre à 10 h 30

Cimetière du Point du Jour

CONTACTS PRESSE

Karine DURQUETY - 02 51 47 45 12 / 06 80 76 43 51 – karine.durquety@larochesuryon.fr
Yan BALAT - 02 51 47 45 70 / 06 14 55 48 82 – yan.balat@larochesuryon.fr

Ville verte, La Roche-sur-Yon a opéré une transition écologique de grande ampleur et n'utilise plus de produits phytosanitaires pour l'entretien de ses espaces verts. Les trois cimetières traditionnels de la commune*: le Point du Jour, Saint-André d'Ornay, et le Bourg-sous-La Roche, sont concernés par ces nouveaux usages et leur verdissement se met en place progressivement.

L'entretien des cimetières est assuré par la municipalité. Or, la Ville de La Roche-sur-Yon s'est engagée dans une démarche zéro phyto. Cette politique se traduit par la mise en place d'une gestion différenciée des espaces verts, l'abandon des produits phytosanitaires pour l'entretien des trottoirs, voiries et parcs publics.

Si aujourd'hui, l'herbe revient dans nos cimetières, ce n'est pas par absence d'entretien - Les jardiniers municipaux veillent en effet au bon état des 500 hectares d'espaces verts, dont les 16 hectares des quatre cimetières. Mais, c'est la marque d'un entretien plus respectueux de la vie, de la nature et de la santé de chacun d'entre nous.

Désormais, on bine, on sarcle, on végétalise et on laisse pousser un peu plus qu'avant. Ces lieux de mémoire sont des lieux de vie pour la nature.

Des actions concrètes

Engagée dans la démarche zéro phytosanitaire, la Ville de La Roche-sur-Yon utilise des méthodes alternatives pour gérer ses espaces verts, dont les cimetières, préservant ainsi la qualité de notre environnement.

Quelles méthodes ?

- **Enherbement des allées**

Dans un premier temps, il faut gérer l'enherbement naturel des allées, des concessions abandonnées et des intertombes. Il faut éviter de déstructurer le sol afin de limiter la repousse des annuelles et vivaces indésirables.

Les allées secondaires étaient gravillonnées et donc très difficiles à entretenir sans pesticide. Elles ont été enherbées dans les trois cimetières. Ce qui modifie en profondeur l'aspect et l'aménagement des cimetières, qui vont devenir beaucoup plus végétalisés.

Dans un deuxième temps, il faut végétaliser.

- **Plantations d'arbustes, arbres, vivaces**
- **Mise en valeur d'une flore spontanée.**

En modifiant ses pratiques de gestion, la Ville favorise le retour de la biodiversité dans les cimetières pour un cadre plus sain, propice au deuil et au recueillement.

**Le cimetière de La Péronnière, ouvert en 2007, a été conçu pour ne pas avoir à utiliser de produits phytosanitaires. Il n'est donc pas concerné.*

De même l'aménagement des cimetières a du évoluer afin de les adapter à la nouvelle règlementation. Ainsi, la Ville a investi 180 000 € TTC en 2018 pour le bitumage des allées principales des trois cimetières, sur lesquelles circulent des véhicules.

La requalification de l'entrée du cimetière du Point du Jour :

Les travaux de requalification de l'entrée du cimetière du Point du Jour réalisés entre avril et octobre 2018 ont permis d'ouvrir le cimetière sur l'espace public et d'harmoniser la configuration de son entrée avec la place du Point du Jour, rénovée il y a quelques années.

Au programme des travaux : végétalisation, reconstruction et mise aux normes des toilettes publiques, création d'un auvent permettant aux familles et aux anciens combattants de s'abriter en cas d'intempéries, ainsi que deux stationnements pour les personnes handicapées et d'appuis vélos.

Coût de l'opération financé par la Ville de La Roche-sur-Yon : 234 000 euros TTC.

Le cimetière zéro phyto, qu'est-ce qui change ?

Les espaces gravillonnés verdissent lors de la poussée des plantes sauvages. Certains sont désherbés manuellement ou mécaniquement 2 à 3 fois par an à partir d'un certain niveau de pousse.

Des carrés vides et des allées sablées sont progressivement engazonnés ou plantés. Se substituant aux herbes sauvages, le gazon absorbe l'eau en excédent et la filtre avant qu'elle ne rejoigne les cours d'eau. Le gazon n'est pas arrosé et prend un ton paille l'été.

Des espaces inter-tombes sont ensemencés ou plantés de vivaces couvre-sols. Outre leur fonction esthétique les vivaces résistent au piétinement et limitent l'entretien nécessaire.

De nouveaux espaces verts sont créés. Vivaces, arbustes et arbres contribuent à renforcer l'ambiance verte des cimetières. Ils permettent aussi de créer des espaces plus intimes. Certains murs d'enceinte sont végétalisés.

Petit à petit, l'herbe et une flore spontanée s'installent dans les allées et au niveau des intertombes. Ce n'est pas un abandon mais un verdissement contrôlé.

Le rôle des usagers

L'entretien des tombes relève de la seule responsabilité des titulaires des concessions, les concessions étant des "propriétés privées" à l'intérieur de l'espace public qu'est le cimetière. C'est pourquoi, les usagers devront veiller eux-aussi à ne plus utiliser de produits désormais interdits (pesticides mais également javel par exemple).

Zéro Phyto, et si je m'impliquais ?

- J'entretiens régulièrement la tombe à l'aide de produits naturels. Aidé de ces produits bios et d'une brosse naturelle ils sont des outils précieux et efficaces.
- Je respecte le travail des jardiniers entre les tombes : semis de gazon ou plantes vivaces limiteront plus tard les herbes indésirables.
- J'arrache les «herbes indésirables» qui me dérangent vraiment.
- Je peux aussi demander conseil aux jardiniers sur les plantes à installer sur ma tombe.

La gestion différenciée

Dans la quête d'un territoire toujours plus durable, la réduction de l'usage des pesticides a conduit les services municipaux à réfléchir à des alternatives. Ainsi, la Ville a procédé à l'acquisition de matériels de désherbage alternatif (désherbeurs/débroussailleurs à brosses rotatives, à vapeur d'eau chaude, tondeuse à fléaux) pour l'entretien de ses voiries. Permettant ainsi de stopper l'utilisation des produits phytosanitaires dans l'espace rural et urbain.

Des zones de fauche à Rivoli et aux Jaulnières et des espaces de pâturage à Alluchon avec la présence de moutons et de poneys ont vu le jour. La Ville encourage aussi les Yonnais à végétaliser leurs pieds de murs.